



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 MARS 2021



Membres composant le Conseil Municipal	:	27
Membres en exercice	:	27
Membres présents	:	19
Membres absents excusés et représentés	:	5
Membres absents excusés	:	3

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves NICOT, Maire.

Madame Myriam GONÇALVES est désignée secrétaire de séance.

Etaient présents : Céline AMUSAN, Carine CALMON-PLANTIN, Lionel CONAN, Bertrand DEMAZURE, Gwenaëlle DETERRE, Eliane DIACCI, Fernando FRANCA, Gaëtan GALLI, Myriam GONCALVES, Annick HATIF LE MERCIER, Nadia HERVIEU, Jean MARTIN, Aïchouche MARTINAT, Moustafa MOURAH, Sylvie PROCHILO, Pierre-Yves NICOT, Isabelle REINE, Didier RIVIERE, Frédéric ROCHER.

Etaient excusés et représentés :

Marianne BALAU a donné pouvoir à Madame PROCHILO
Hervé BROCARD a donné pouvoir à Monsieur MARTIN
Céline CAZENAVE a donné pouvoir à Madame DIACCI
Mélanie PETITE a donné pouvoir à Monsieur DEMAZURE
Jean-Yves RAVENNE a donné pouvoir à Monsieur NICOT

Etaient absents excusés : Sylvain CLÉRIN, Christophe DZIAMSKI, Saïd TBATOU

Délibération sur l'urgence de la convocation

Monsieur le Maire doit rendre compte de l'urgence de la convocation et doit demander au Conseil Municipal de se prononcer sur l'urgence.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la Commune a la joie de recevoir la Présidente de la Région Ile-de-France ce vendredi, accompagné du Président du Département et du Député de la Circonscription. Il précise que ce déplacement à Mormant de la Présidente a été confirmé samedi soir dernier et qu'il a donc été décidé ce lundi de réunir en urgence le Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit, s'agissant des délais de convocation du Conseil Municipal que : « **Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Maire sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le Maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure** ».

CONSIDERANT que la Présidente de la Région Ile-de-France, le Président du Département de Seine-et-Marne et le Député de la Circonscription seront présents ce vendredi 19 mars 2021 à Mormant pour, entre autres, inaugurer la Maison des Jeunes et qu'il convient par une délibération du Conseil Municipal de dénommer cette Maison des jeunes « Espace Nelson Mandela ».

CONSIDERANT que les services de la Région Ile-de-France (Cabinet de la Présidente) ont confirmé samedi 13 mars 2021 dans la soirée le déplacement de la Présidente de la Région Ile-de-France à Mormant.

CONSIDERANT que la présente convocation du Conseil Municipal revêt donc un caractère d'urgence justifiant le délai de convocation réduit sans que ce délai ne puisse être inférieur à un jour franc.

Vote : Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE L'URGENCE de la présente convocation du Conseil Municipal portant sur la dénomination de la Maison des Jeunes située au complexe sportif : « Espace Nelson Mandela ».

Affaire n° 1 : Dénomination de la Maison des Jeunes « Espace Nelson Mandela »

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer la Maison des Jeunes située au Complexe sportif : « Espace Nelson Mandela »

Vote : Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de dénommer la Maison des Jeunes située au Complexe Sportif :

« Espace Nelson Mandela »

La séance est levée à 19h04

Le Secrétaire,

Le Maire,

Myriam GONÇALVES

Pierre-Yves NICOT